

2/1/96

A traiter par	Quintin
Date entrée	10/1/96
N° Classement	072/114

Nature : Point de Presse
Objet : Démenti des Allégations des ONG non admises au Rwanda.
Copier - DB -> D/Dojaheim
- D/Cernu.

Le 6 décembre 1995, le Gouvernement rwandais a fait le point sur les ONG autorisées à travailler au Rwanda. Sur 158 ONG, 102 furent autorisées à rester au pays, 18 suspendues temporairement (8 d'entre eux seront un peu plus tard autorisées aussi) et 37 suspendues définitivement.

Deux critères principaux ont été privilégiés pour permettre ou non à une ONG de travailler au Rwanda : le critère d'efficacité ainsi que le critère de collaboration transparente avec le Gouvernement rwandais. Les ONG suspendues ont failli à l'un et/ou l'autre de ces exigences. Des exemples évidents de ces défaillances sont disponibles et prêts à être donnés à quiconque le voudrait. Toutes les ONG concernées bien qu'elles taisent ces défaillances en public les reconnaissent en privé.

Avant la notification de la décision d'admission ou de suspension, une réunion a eu lieu avec toutes les ONG et toutes les Ambassades des Pays donateurs pour relever ces défaillances et réexpliquer les critères qui ont motivés l'une ou l'autre décision.

Concernant les ONG, comme MSF France, qui ont prévu la catastrophe au Rwanda après leur départ, ce n'est pas le départ de ses 4 médecins, 8 infirmiers, 1 laborantin, qui va provoqué une crise médicale pour près de 2 millions de personnes que le MSF France prétend ainsi couvrir.

Les ONG suspendues définitivement devaient directement entamer les formalités nécessaires pour clôturer leurs activités et quitter le pays. L'une de ces formalités, comme le prévoit le règlement régissant les ONG au Rwanda, était de présenter la liste des biens et équipements et de spécifier une ONG, une association ou une collectivité d'utilité publique à qui tel ou tel équipement était légué. A moins que le donateur ne désigne lui-même le destinataire.

.../...

Une fois encore, certains ONG ont refusé de suivre ce règlement, les unes distribuant ces biens dans une anarchie totale (cas MSF France), les autres allant même à les vendre frauduleusement.

Devant cette anarchie, le Gouvernement rwandais a demandé à la Gendarmerie Nationale dans un premier temps de saisir ces biens et équipements, de bien les garder en attendant que les ONG concernées acceptent de suivre le règlement.

Le Gouvernement rwandais rappelle aussi que, toutes les ONG oeuvrant au Rwanda sont financées partiellement ou totalement sur l'enveloppe allouée au Rwanda par les Bailleurs de Fonds réunis à la Table Ronde de Genève ou d'autres amis du pays. C'est son devoir aussi de bien suivre l'utilisation efficace de ses fonds dans les stricts besoins du peuple rwandais.

Une fois de plus, le Gouvernement Rwandais réitère sa gratitude à tous les Organismes et Pays amis qui continuent à lui prêter main forte afin de reconstruire et réhabiliter le Rwanda. Il rassure enfin toutes les ONG qui, aujourd'hui oeuvrent efficacement au Rwanda, sa transparente et franche collaboration leur est toujours garantie.

Ministre de l'Information et
Porte-parole du Gouvernement

